

Bien chauffer

Ne chauffez pas les alentours!

AIDES DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT SELON LE "RÈGLEMENT GRAND-DUCAL DU 17.07.2001"

Aides étatiques pour une maison unifamiliale dans le domaine du chauffage et de la préparation d'eau chaude.

Pompe à chaleur

- 25 % des coûts avec un maximum de 2.500

Chaudière

- Nouvelle construction: 25 % des coûts avec un maximum de 620
- Maison existante: 35 % des coûts avec un maximum de 1.240

Raccordement à un réseau de chauffage urbain

- 38 par kW de puissance de raccordement avec un maximum de 20 kW

Remplacement du chauffage et de chauffe-eau électriques

- 125 pour le remplacement d'un boiler électrique par une préparation d'eau chaude centralisée ou un boiler fonctionnant au gaz
- 500 pour le remplacement des accumulateurs électriques par une chaudière basse température (gaz ou fuel)

Chauffage au bois (Pellets en bois, gazéification du bois, copeaux de bois)

- 25 % des coûts avec un maximum de 3.000

Aides étatiques pour des maisons à appartements dans le domaine du chauffage et de la préparation d'eau chaude.

Pompe à chaleur

- Nombre des appartements x 25 % des coûts; maximum de 38.000

Chaudière à condensation

- Nouvelle construction: Nombre des appartements x 25 % des coûts; maximum de 3.800
- Immeuble existant: Nombre des appartements x 35 % des coûts; maximum de 4.300

Raccordement à un réseau de chauffage urbain

- Nombre des appartements x 20 kW; 38 par kW de puissance de raccordement; maximum 100 kW

Remplacement du chauffage et de chauffe-eau électriques

- 125 pour le remplacement d'un boiler électrique par une préparation d'eau chaude centralisée ou un boiler fonctionnant au gaz
- 500 pour le remplacement des accumulateurs électriques par une chaudière basse température (gaz ou fuel)

Chauffage au bois (Pellets en bois, gazéification du bois, copeaux de bois)

- 25 % des coûts avec un maximum de 3.000



Comme les coûts relatifs au chauffage constituent la plus grande partie des dépenses énergétiques d'un ménage, il est dans l'intérêt de votre porte-monnaie de suivre les directives suivantes.

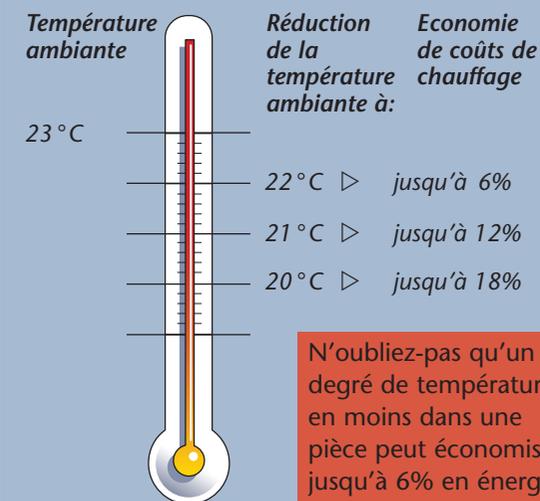
CHAUFFER CORRECTEMENT ET ÉCONOMISER BEAUCOUP!



- Ne pas surchauffer inutilement. Une température de 20-22°C dans les locaux suffit amplement pour le bien-être.
- Baisser la température la nuit. La température conseillée pendant la nuit est de 15°C. Il n'est pas conseillé de baisser la température encore plus, car le fait de devoir réchauffer la pièce à nouveau consomme plus d'énergie que la réduction de température pendant la nuit permet d'économiser.

- Ne pas laisser les fenêtres ouvertes en permanence dans des locaux chauffés; même pas entrebâillées.

- Ne pas cacher les radiateurs derrière de longs rideaux ou derrière des meubles.
- Fermer les volets la nuit afin de réduire les pertes de chaleur.
- Baisser la température des locaux environ 2 heures avant d'aller se coucher.
- Ne jamais fermer complètement le chauffage pendant des périodes avec des températures basses. Le fait de remettre en route le chauffage augmente plus la consommation d'énergie qu'un léger chauffage permanent.

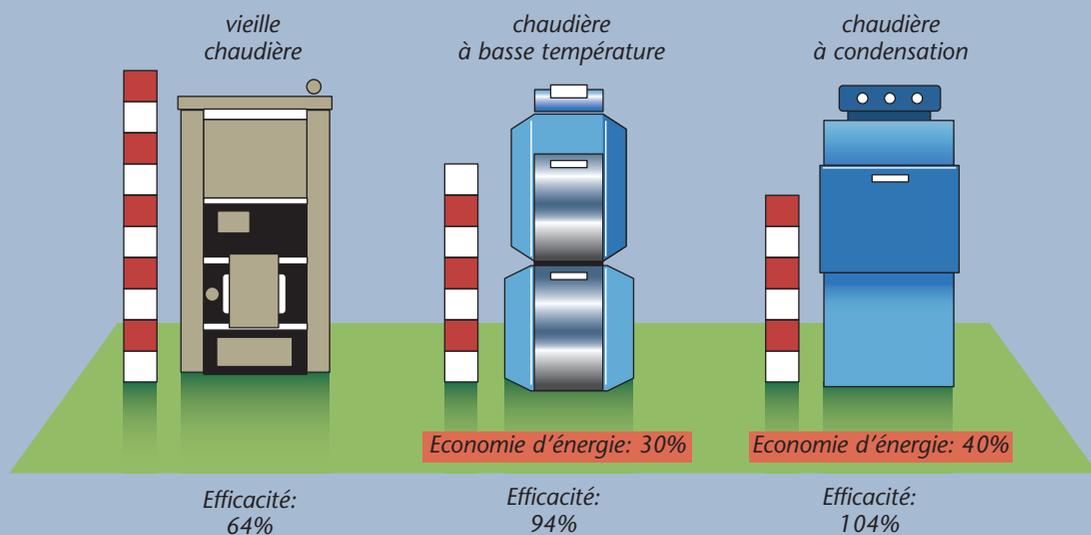


N'oubliez-pas qu'un degré de température en moins dans une pièce peut économiser jusqu'à 6% en énergie de chauffage!

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES



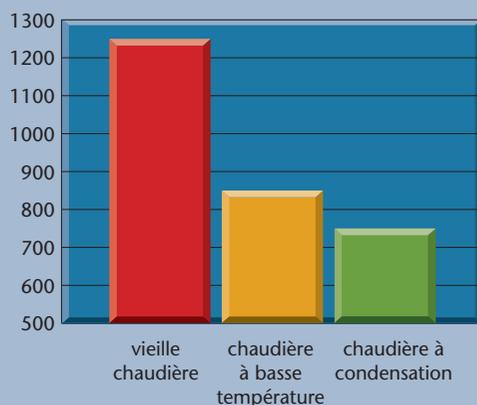
LA BONNE CHAUDIÈRE – COMPARAISON



DES ÉCONOMIES QUI VALENT LE COUP – QUELQUES EXEMPLES!

- Une baisse de la température d'une pièce de 50 m² de 23°C à 20°C peut faire économiser jusqu'à 120 par an.
- Une circulation d'air libre sans radiateurs cachés peut engendrer une économie supplémentaire de quelque 240 par an.
- Une bonne aération (ponctuelle et non permanente) peut engendrer une économie jusqu'à 120 par an.

Coûts annuels de chauffage

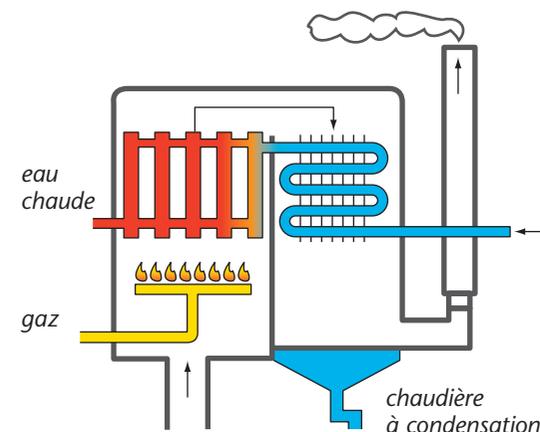


UTILISER LA BONNE TECHNIQUE

Afin de réduire les pertes énergétiques lors de la production de chaleur, il est indispensable d'utiliser la meilleure technique de production de chaleur disponible ou d'utiliser des techniques de production se basant sur les sources d'énergies renouvelables. Quelles sont les possibilités existantes?

- S'il existe un réseau de chauffage urbain, il faut dans tous les cas se renseigner et éventuellement viser un raccordement. Cette solution est, dans la majorité des cas, écologique.

- L'électricité ne devrait pas être utilisée à des fins de chauffage ou de préparation d'eau chaude. C'est par-là qu'un remplacement de chauffe-eau électrique et de radiateurs électriques est prioritaire.
- Le bois constitue une autre alternative pour chauffer. Le chauffage à copeaux de bois ou de pellets représentent de réelles possibilités de chauffage central.
- Si le gaz naturel (dans certains cas aussi du mazout) est disponible, une chaudière à condensation avec une régulation basée sur la température extérieure peut être considérée comme un must. Grâce aux nouvelles techniques dans ce domaine, on peut réaliser jusqu'à 10% d'économies d'énergie. L'installation d'une telle chaudière est, dans la majorité des cas, liée à l'assainissement de la cheminée.
- S'il n'y a pas de gaz naturel disponible, il faut dans tous les cas s'équiper d'une chaudière moderne basse température. Des chaudières à condensation au mazout peuvent aussi présenter une alternative.
- Des pompes à chaleur, fonctionnant à l'électricité, ne présentent que dans des cas très rares une alternative à d'autres techniques de chauffage.



Évitez la production de CO₂!

Par exemple (pour une maison unifamiliale):

- Une chaudière à condensation par rapport à une chaudière à gaz classique évite la production de 520 kg de CO₂ par an.
- Une chaudière moderne au gaz économise 1.500 kg de CO₂ par an par rapport à une chaudière moderne au fuel.
- Une chaudière moderne fonctionnant au gaz économise 13.500 kg de CO₂ par an par rapport à un chauffage électrique à accumulation.